



INSTALLATIONS SPORTIVES

Calcul du nombre d'unités de travail nécessaires.

L'outil ci-dessous permet à chaque établissement de calculer ses besoins. Cette opération peut se réaliser à l'échelle d'une commune lorsque certaines installations sont utilisées par plusieurs collèges et / ou lycées.

Une unité de travail est un espace défini, aménagé (appareils, engins, petits matériels, tracés ...) permettant d'enseigner une APSA à une section (classe, groupe), dans le respect des exigences fonctionnelles de l'EPS, sans être gêné par l'activité d'une autre section d'EPS.

Ex : une unité de travail "handball" devrait comprendre 2 terrains.

EL = nombre total d'élèves inscrits,

PE = nombre de postes implantés + bloc horaire provisoire (ex : 3 postes implantés à temps plein + 1 bloc provisoire 10h = 3+0.5 = 3,5)

TS = total de sections ou divisions EPS (y compris les options),

HO = nombre d'heures d'ouverture de l'établissement dans la semaine scolaire,

UT =
$$\frac{TS \times (2H \text{ en lycée ou } 3H \text{ si bac pro } \dots) \text{ ou/et } (3H \text{ en clg, } 4H \text{ en } 6^{\text{ème}})}{HO}$$

(UT sera ramené à l'entier supérieur)

UT = nombre d'unités de travail nécessaires = nombre moyen de sections ayant EPS simultanément.

Il faut dans un deuxième temps prendre en compte la diversité nécessaire d'installations accessibles à toutes les classes (type adapté aux différentes APSA) afin que les programmes puissent être assurés.